

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021

AFFAIRES GÉNÉRALES

**10 / 21\_161 - BAR RESTAURANT SARL LE BLACKWOOD – CESSION DU BAIL COMMERCIAL – AVENANT N°2**

**L'an deux mille vingt et un, le vingt sept septembre**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu défini dans la convocation de Mme Le Maire en date du 21 septembre 2021, après en avoir averti Mme la Préfète du Tarn

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Geneviève MARTY, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Laurence PLAS, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Daniel GAUDEFROY, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER

Membres excusés :

Michel FRANQUES donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Laurence PUJOL  
Betty HECKER donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE  
Esméralda LAPEYRE donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Boris DUPONCHEL

référence(s) :

Commission attractivité du 14 septembre 2021

**Service pilote : Direction Urbanisme, foncier et gestion immobilière**

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Direction des affaires juridiques

Tourisme et commerce

Aérodrome

Elu(s) référent(s) : Mathieu Vidal

**Mathieu VIDAL, rapporteur,**

Un bail commercial a été conclu le 24 janvier 2014 entre le syndicat mixte pour la gestion et le développement de l'aérodrome d'Albi-Le Séquestre et la société Concept et Développement pour assurer la gestion du restaurant de l'aérodrome.

En décembre 2015, suite à la dissolution du syndicat mixte et la reprise par la Ville de la gestion de l'aéroport, l'ensemble des contrats et conventions conclus par le syndicat mixte pour la gestion et le développement de l'aérodrome d'Albi-Le Séquestre ont été transférés à la Ville.

En février 2016, la SAS La Brasserie du Circuit, par avenant n°1 au bail commercial, est devenue exploitant du restaurant de l'aérodrome.

Le 1<sup>er</sup> décembre 2017, madame et monsieur Tagliaferri ont cédé la totalité des actions de la SAS la Brasserie du Circuit à la SARL Le Cloître, qui devient en avril 2018 la SARL Le Blackwood représentée par monsieur Philippe Picciolli.

Par courrier électronique en date du 6 septembre 2021, monsieur Picciolli a fait part à la Ville de son intention de céder le bail commercial de la société Le Blackwood, au profit de la SAS 37 TER après avoir cédé son fonds de commerce à cette société.

Il est proposé de prendre acte de cette cession de bail commercial et d'autoriser madame le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération et notamment signer l'avenant n°2 au bail commercial suite à la cession du fonds de commerce à la société SAS 37 TER par le gérant de la SARL Le Blackwood.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le bail commercial conclu le 24 janvier 2014 entre le syndicat mixte pour la gestion et le développement de l'aérodrome d'Albi-Le Séquestre et la SARL Concept et Développement,

Vu la délibération du 21 décembre 2015, actant le transfert à la Ville des contrats et conventions conclus par le syndicat mixte pour la gestion et le développement de l'aérodrome d'Albi-Le Séquestre,

Vu la décision n°38 du 25 février 2016, concluant un avenant n°1 changement de bailleur, suite à la cession de l'activité de la SARL Co Jean Tagliaferri président de la SAS la Brasserie du Circuit,

Vu l'acte de sous-seing privé en date du 1<sup>er</sup> décembre 2017, actant que madame et monsieur Tagliaferri cèdent la totalité des actions de la SAS la Brasserie du Circuit à la SARL Le Cloître, devenue la SARL Le Blackwood, en avril 2018 représentée par monsieur Philippe Picciolli,

Vu le courrier électronique en date du 6 septembre 2021, de monsieur Picciolli faisant part à la Ville de son intention de céder le bail commercial de la SARL Le Blackwood, au profit de la SAS 37 TER après lui avoir cédé son fonds de commerce,

Vu le projet d'avenant n°2 du bail commercial ci-annexé,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**AUTORISE**

la cession du présent bail commercial au profit de la SAS 37 TER suite à la cession du fonds de commerce intervenu entre cette société et la SARL Le Blackwood.

**APPROUVE**

les termes de l'avenant n°2 du bail commercial.

**AUTORISE**

madame le Maire à accomplir toutes les démarches afférentes à ce dossier et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre des termes de la dite délibération.

**DIT QUE**

les recettes des loyers seront affectées sur le budget aérodrome.

Nombre de votants : 42

Unanimité

Pour extrait conforme

Pour le Maire,  
Olivier LEVREY

Directeur général mutualisé

Ville d'Albi et Communauté d'agglomération de l'Albigeois

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

*Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien :*

*<http://www.telerecours.fr>.*

Envoyé en préfecture le 05/10/2021

Reçu en préfecture le 05/10/2021

Affiché le 05/10/2021



ID : 081-218100048-20210927-21\_161-DE